

CERTIPHYTO EXPLOITANTS DENSA RENOUVELLEMENT

Renouvelez votre Certiphyto avec 1 journée de formation !

Code certification :

RS 2623

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2623/>

- La Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or est habilitée par la DRAAF BFC pour vous former au Certiphyto, qui permet d'acheter et d'appliquer les produits phytosanitaires. Le Certiphyto est valable 5 ans.

- Taux d'obtention du certificat suite à notre formation : 100%

Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

1 Rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 66 00
Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

Pôle Agricole de Pouilly en Auxois

Route d'Arnay le Duc
21320 CREANCEY
Tél : 03 80 90 89 09
Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 06 76
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18210004000027
APE 9411Z
N° existence OF :
2621P001021

OBJECTIF GÉNÉRAL

Renouveler le certificat Certiphyto Décideur Non Soumis à Agrément (DENSA) en consolidant les acquis

CONTENU

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé, sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

PUBLIC CIBLE / PRE REQUIS

Détenteurs du Certiphyto DENSA (décideur en entreprise non soumise à agrément) arrivant à expiration 3 à 9 mois avant le jour de la formation. La date d'expiration de votre Certiphyto sera vérifiée avant la réservation de votre place en formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports, échanges entre participants, participation active des stagiaires

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Echanges entre les stagiaires, ateliers, autositionnement des compétences

DUREE

1 jour(s) / 7 heures

TARIF

Ayant droit VIVEA : 90.00 € TTC (Inclus : assistance à formalités pour la demande de certificat)

Autre public : 15 € / heure de formation** + 90.00 € TTC pour l'assistance à formalités

***Voir dernier appel à cotisations MSA pour les cotisants VIVEA / Se rapprocher du conseiller PPP Référent pour les porteurs de projet à l'installation**

****Consultez votre fonds d'assurance formation / opérateur de compétences**

INTERVENANTS

Conseillers en productions végétales, environnement et prévention

DATES – HORAIRES – LIEUX

Contactez-nous : **Corinne DELAGE 03 80 90 09 89** corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

De nombreuses sessions sont organisées pendant la campagne de formation. Nous vous conseillons de nous contacter au « bon moment » (réalisation de la formation entre 3 et 9 mois avant l'expiration de votre Certiphyto).

Formation éligible au Compte Personnel Formation (210 € pour les 2 jours de formation). Pour vous inscrire :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/18210004000027_certiphytorenouvdena/18210004000027_certiphytorenouvdena



Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.

Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 71.75 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.

***Montant basé sur le SMIC horaire 2021**